

Reçu en préfecture le 19/12/2019





# Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 décembre 2019

N° 2019/12/16/14

ID: 035-200064483-20191216-2019 12 16 14-DE

Nombre de conseillers en exercice : 57

Nombre de présents: 32 Nombre de votants: 45

Date de convocation : 06 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron et sous la présidence de Madame Marielle DEPORT pour les points 11 et 12.

Présents :	M. Jean-Claude BELINE	M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Marielle DEPORT
M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL
Mme Isabelle PLANTIN	M. Daniel MARCHAND	M. Christian NIEL	Mme Sophie BRÉAL
Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL	Mme Claudine DESMET
Mme Stéphanie BANCHAREL	M. Hervé DIOT	Mme Séverine MAYEUX	M. Bertrand TANGUILLE
M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD	Mme Marie AGEZ
M. Jean-François PROVOST	M. Erwan PITOIS	M. Pascal GUISSET	Mme Evelyne JAOUANNET
M. Jacques LE GOFF			

Absents:	M. Joseph MENARD absent sans pouvoir
M. Vincent CROCQ absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN absente qui donne pouvoir à M. Pascal GUISSET
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU absente qui donne pouvoir à M. Jean- Pierre PETERMANN	Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude BELINE
M. Christian BERNARD absent qui donne pouvoir à Mme Isabelle PLANTIN	Mme Marie-Odile BOIVIN absente sans pouvoir
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	M. Dominique PELHATE absent qui donne pouvoir à M. Jean-Claude LEPRETRE
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	Mme Virginie LEFFRAY absente sans pouvoir
M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir	Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir
M. Bruno VETTIER absent sans pouvoir	M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir
Mme Chantal LOUIS absente qui donne pouvoir à M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Jean-Claude MADIOT absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL
Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT	Mme Sandrine PERRIER absente qui donne pouvoir à M. Jean-François PROVOST
Mme Nathalie GIDON absente qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT	M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à Mme Marie AGEZ
Mme Marion BELLIARD absente sans pouvoir	Mme Chrystelle HERNANDEZ absente qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT
M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir	M. Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Thierry SCHUFFENECKER

Objet : Construction de locaux et de vestiaires au stade de football de Châteaugiron : modification n°5 de l'autorisation de programme-crédits de paiement (opération 30)

## Rapporteur: Monsieur Thierry SCHUFFENECKER

Par délibération n° 2016-22-12-04 en date du 22 décembre 2016, le Conseil municipal a créé une Autorisation de Programme - Crédits de Paiement (AP-CP) pour la construction de locaux et de vestiaires au stade de football (opération 30) permettant la planification du financement de cette opération sur le fondement des articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

Lors de sa dernière modification au moment du vote du budget de l'année 2019, il était prévu la réalisation des travaux de la tranche conditionnelle correspondant à la construction des vestiaires de football.

Toutefois, compte tenu des contraintes techniques, des travaux complémentaires ont été nécessaires. De même, lors de la réalisation du budget, seuls les travaux de construction ont été budgétés mais pas les dépenses d'aménagement intérieur.

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le

1 9 DEC. 2019

ID: 035-200064483-20191216-2019\_12\_16\_14-DE

Ainsi, afin d'intégrer ces travaux, il convient d'ajuster les crédits de dépenses (exprimés en TTC) comme suit :

CONSTRUCTION DE I Autorisation de Programm						
DEPENSES	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAUX
Maitrise d'œuvre et autres missions	993,60	17 211,61	14 492,88	6 000,00		38 698,09
Clôtures		22 089,17				22 089,17
Travaux - 1ère tranche			174 336,06	İ		174 336,06
Travaux-2ème tranche		İ		210 000,00	5 000,00	215 000,00
TOTAUX	993.60	39 300 78	188 828 94	216 000 00	5 000 00	450 123 32

Ces modifications sont intégrées à la décision modificative n°3 du budget « Commune ».

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-3 et R2311-9, Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14.

Vu les délibérations n° 2016-22-12-04 en date du 22 décembre 2016, n°2017/03/06/3.15 du 6 mars 2017,n°2018/03/12/4.15 en date du 12 mars 2018 ; n°2018/12/17/18 en date du 17 décembre 2018 et n°2019/03/11/17 en date du 11 mars 2019 portant création et modification de cette AP/CP, Vu l'avis favorable de la commission Finances du 28 novembre 2019,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve la modification n°5 de cette AP/CP opération 30 « Construction de locaux et de vestiaires au stade de football »,

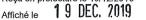
Pour Copie Conforme,

Jean-Claude BELINE

Le Maire,



Reçu en préfecture le 19/12/2019





# Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 décembre 2019

N° 2019/12/16/15

Nombre de conseillers en exercice : 57

Nombre de présents : 32

Date de convocation : 06 décembre 2019

ID: 035-200064483-20191216-2019\_12\_16\_15-DE

Nombre de votants: 45

L'an deux mille dix-neuf le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron et sous la présidence de Madame Marielle DEPORT pour les points 11 et 12.

Présents :	M. Jean-Claude BELINE	M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Marielle DEPORT
M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL
Mme Isabelle PLANTIN	M. Daniel MARCHAND	M. Christian NIEL	Mme Sophie BRÉAL
Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL	Mme Claudine DESMET
Mme Stéphanie BANCHAREL	M. Hervé DIOT	Mme Séverine MAYEUX	M. Bertrand TANGUILLE
M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD	Mme Marie AGEZ
M. Jean-François PROVOST	M. Erwan PITOIS	M. Pascal GUISSET	Mme Evelyne JAOUANNET
M. Jacques LE GOFF			lit

Absents:	M. Joseph MENARD absent sans pouvoir
M. Vincent CROCQ absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Magalle DOUARCHE-SALAÜN absente qui donne pouvoir à M. Pascal GUISSET
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU absente qui donne pouvoir à M. Jean- Pierre PETERMANN	Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude BELINE
M. Christian BERNARD absent qui donne pouvoir à Mme Isabelle PLANTIN	Mme Marie-Odile BOIVIN absente sans pouvoir
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	M. Dominique PELHATE absent qui donne pouvoir à M. Jean-Claude LEPRETRE
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	Mme Virginie LEFFRAY absente sans pouvoir
M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir	Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir
M. Bruno VETTIER absent sans pouvoir	M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir
Mme Chantal LOUIS absente qui donne pouvoir à M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Jean-Claude MADIOT absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL
Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT	Mme Sandrine PERRIER absente qui donne pouvoir à M. Jean-François PROVOST
Mme Nathalie GIDON absente qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT	M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à Mme Marie AGEZ
Mme Marion BELLIARD absente sans pouvoir	Mme Chrystelle HERNANDEZ absente qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT
M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir	M. Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Thierry SCHUFFENECKER

Objet : Clôture du budget annexe « La Croix Chambière 3 » - Transfert des résultats de clôture au budget principal de la commune et réintégration de l'actif et du passif

## Rapporteur: Monsieur Jean-Claude BELINE

Par délibération en date du 6 mars 2017, le conseil municipal a approuvé la création du budget annexe « La Croix Chambière 3 » relatif à la gestion en régie communale de la vente de 3 parcelles constructibles sur le territoire de la commune délégué de Ossé.

Dans la mesure où tous les terrains du lotissement « La Croix Chambière 3 » ont été vendus, et l'ensemble des travaux réalisés, il est possible de procéder à la clôture de ce budget annexe, à la reprise des résultats et à l'intégration de l'actif.

Cette opération d'intégration de l'actif et du passif du budget annexe vers le budget principal de la commune est effectuée par le comptable. Ce dernier procède également à la reprise du budget concerné en balance d'entrée dans les comptes du budget principal de la commune et réalise l'ensemble des opérations non budgétaires nécessaires à la réintégration du budget annexe au budget principal.

Reçu en préfecture le 19/12/2019

ID: 035-20064483-20191216-2019 12 16 15-DE

Au vu de l'examen des comptes, le bilan financier et comptable fait apparaître un résultat de ciôture du budget annexe de 82 013,14 €. Ce dernier sera transféré sur le budget principal de la commune.

DÉPENSES		RECET	TES
Maitrise d'œuvre et honoraires	7 343,00 €	Vente de terrains	132 000,00 €
Travaux aménagement	42 643,86 €		
			·
TOTAL	49 986,86 €	TOTAL	132 000,00 €

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14.

Vu la délibération n°2017/03/06/3.32 en date du 6 mars 2017 relative à la création du budget annexe « La Croix Chambière 3 »,

Vu le budget primitif « La Croix Chambière » 2019 adopté en date du 11 mars 2019,

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 28 novembre 2019,

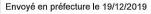
#### Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve la clôture du budget annexe « La Croix Chambière » au 31 décembre 2019.
- approuve le reversement de l'excédent du budget annexe « La Croix Chambière 3 » au budget principal de la commune pour un montant de 82 013,14 €;
- régularise et solde toutes les écritures et opérations comptables associées à ce budget annexe;
- réintégre l'actif et le passif du budget annexe « La Croix Chambière 3 » dans le budget principal de la commune ;

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Jean-Claude BELINE



Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le 1 9 DEC. 2019

ID: 035-200064483-20191216-2019\_12\_16\_16-DE



# Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 décembre 2019

N° 2019/12/16/16

Nombre de conseillers en exercice : 57

Nombre de présents : 32 Nombre de votants : 45 Date de convocation : 06 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron et sous la présidence de Madame Marielle DEPORT pour les points 11 et 12.

Présents :	M. Jean-Claude BELINE	M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Marielle DEPORT
M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL
Mme Isabelle PLANTIN	M. Daniel MARCHAND	M. Christian NIEL	Mme Sophie BRÉAL
Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL	Mme Claudine DESMET
Mme Stéphanie BANCHAREL	M. Hervé DIOT	Mme Séverine MAYEUX	M. Bertrand TANGUILLE
M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD	Mme Marie AGEZ
M. Jean-François PROVOST	M. Erwan PITOIS	M. Pascal GUISSET	Mme Evelyne JAOUANNET
M. Jacques LE GOFF			

Absents:	M. Joseph MENARD absent sans pouvoir
M. Vincent CROCQ absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN absente qui donne pouvoir à M. Pascal GUISSET
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU absente qui donne pouvoir à M. Jean- Pierre PETERMANN	Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude BELINE
M. Christian BERNARD absent qui donne pouvoir à Mme Isabelle PLANTIN	Mme Marie-Odile BOIVIN absente sans pouvoir
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	M. Dominique PELHATE absent qui donne pouvoir à M. Jean-Claude LEPRETRE
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	Mme Virginie LEFFRAY absente sans pouvoir
M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir	Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir
M. Bruno VETTIER absent sans pouvoir	M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir
Mme Chantal LOUIS absente qui donne pouvoir à M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Jean-Claude MADIOT absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL
Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT	Mme Sandrine PERRIER absente qui donne pouvoir à M. Jean-François PROVOST
Mme Nathalie GIDON absente qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT	M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à Mme Marie AGEZ
Mme Marion BELLIARD absente sans pouvoir	Mme Chrystelle HERNANDEZ absente qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT
M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir	M. Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Thierry SCHUFFENECKER

Objet : Zac de l'Yaigne à Ossé - tranche 3 - fixation du prix de cession des lots individuels

#### Rapporteur: Monsieur Jean-Claude BELINE

Le périmètre de la ZAC de l'Yaigne prévoit la commercialisation de trois tranches.

Les travaux de viabilisation ainsi que la vente des terrains relatifs à la tranche n°2 étant en cours d'achèvement, les études portent actuellement sur la conception des plans de commercialisation des lots de la tranche n°3.

Ainsi, dans le cadre du budget annexe de la « ZAC de l'Yaigne », il est proposé d'arrêter le prix de cession relative à la tranche n°3.

Selon les derniers plans, le périmètre de la tranche n°3 représente au total 31 184 m² dont environ 21 570 m² de surface cessible répartie en 51 lots individuels (dont 13 lots en accession).

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le

1 9 DEC. 2019

ID: 035-200064483-20191216-2019\_12\_16\_16-DE

Il est précisé que ce prix a été fixé en tenant compte des dépenses et recettes prévisionnelles.

Surface des lots	Nombre de lots	Prix de cession au m² et € HT	Prix de cession au m² et € TTC (selon taux en vigueur)
De 271 à 551 m²	51	104.17 €	125 €

A ce prix s'ajouteront les taxes ainsi que les frais et droits annexes tel que les frais de notaire, enregistrement, de droits de mutation.

Le règlement de la ZAC de l'Yaigne prévoit d'appliquer le calcul de la TVA sur marge. Ainsi les acheteurs auront à acquitter la TVA dite sur marge soit la différence entre le prix de vente à payer par l'acquéreur et le prix du terrain initialement supporté par la commune.

## Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- valide le prix de cession des lots individuels de la Tranche n°3 de la ZAC de l'Yaigne comme précités ci-dessus,
- valide l'application du calcul de la TVA sur marge pour la cession de ces terrains de la Tranche n°3 de la ZAC de l'Yaigne
- autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Maire Délégué de Ossé, à exécuter cette décision et procéder à la commercialisation des lots (compromis de vente et vente définitive), étant précisé que la rédaction des actes se fera en l'étude de Me DETCHESSAHAR à Châteaugiron ou en l'étude de Me LEMOGUEDEC à Châteaugiron.
- autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Maire Délégué de Ossé, à exonérer l'étude notariale du dépôt de Déclaration d'Intention d'Aliéner dans le cadre de la vente de ces lots par la commune (déclaration que le notaire adresse en mairie lors de la préparation d'une vente pour permettre à cette dernière d'exercer ou non son droit de préemption).

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Jean-Claude BELINE



Reçu en préfecture le

ID: 035-200064483-20191216-2019\_12\_16\_17-DE



# Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 décembre 2019

N° 2019/12/16/17

Nombre de conseillers en exercice : 57

Nombre de présents : 32 Nombre de votants: 45

Date de convocation : 06 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron et sous la présidence de Madame Marielle DEPORT pour les points 11 et 12.

Présents :	M. Jean-Claude BELINE	M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Marielle DEPORT
M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL
Mme Isabelle PLANTIN	M. Daniel MARCHAND	M. Christian NIEL	Mme Sophie BRÉAL
Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL	Mme Claudine DESMET
Mme Stéphanie BANCHAREL	M. Hervé DIOT	Mme Séverine MAYEUX	M. Bertrand TANGUILLE
M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD	Mme Marie AGEZ
M. Jean-François PROVOST	M. Erwan PITOIS	M. Pascal GUISSET	Mme Evelyne JAOUANNET
M. Jacques LE GOFF			

Absents:	M. Joseph MENARD absent sans pouvoir
M. Vincent CROCQ absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN absente qui donne pouvoir à M. Pascal GUISSET
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU absente qui donne pouvoir à M. Jean- Pierre PETERMANN	Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude BELINE
M. Christian BERNARD absent qui donne pouvoir à Mme Isabelle PLANTIN	Mme Marie-Odile BOIVIN absente sans pouvoir
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	M. Dominique PELHATE absent qui donne pouvoir à M. Jean-Claude LEPRETRE
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	Mme Virginie LEFFRAY absente sans pouvoir
M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir	Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir
M. Bruno VETTIER absent sans pouvoir	M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir
Mme Chantal LOUIS absente qui donne pouvoir à M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Jean-Claude MADIOT absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL
Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT	Mme Sandrine PERRIER absente qui donne pouvoir à M. Jean-François PROVOST
Mme Nathalie GIDON absente qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT	M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à Mme Marie AGEZ
Mme Marion BELLIARD absente sans pouvoir	Mme Chrystelle HERNANDEZ absente qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT
M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir	M. Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Thierry SCHUFFENECKER

Objet : Lotissement du Stade à Ossé - fixation du prix de cession des lots individuels

### Rapporteur: Monsieur Jean-Claude BELINE

Dans le cadre du projet d'aménagement urbain du lotissement du stade à Ossé, les études ont défini un plan de zonage avec les contenances définitives des lots (annexe 1.17). Il est donc possible de déterminer le prix de vente au m² en vue de leur commercialisation.

Dans le cadre du budget annexe du lotissement du stade, il est proposé d'arrêter le prix de cession. Le périmètre de ce lotissement comprend environ 2 680 m² de surface cessible répartie en 8 lots individuels.

Reçu en préfecture le 19/12/2019

1 9 DEC. 2019 Affiché le

ID: 035-200064483-20191216-2019\_12\_16\_17-DE

Il est précisé que ce prix a été fixé en tenant compte des dépenses et recettes prévisionnelles.

Surface des lots	Nombre de lots	Prix de cession au m² et € HT	Prix de cession au m² et.€ TTC (selon taux en vigueur)
De 315 à 375 m²	8	100 €	120 €

A ce prix s'ajouteront les taxes ainsi que les frais et droits annexes tel que les frais de notaire, enregistrement, de droits de mutation.

La Commune appliquera une TVA de 20% sur la totalité du prix de vente des terrains cessibles et non sur la marge.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales. Vu le Code de l'Urbanisme, Vu l'avis favorable de la commission finances du 28 novembre 2019,

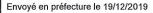
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- valide le prix de cession des lots individuels du Lotissement du Stade à Ossé comme précisés cl-dessus à savoir 120€/m² TTC,
- autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Maire Délégué de Ossé, à exécuter cette décision et procéder à la commercialisation des lots (compromis de vente et vente définitive), étant précisé que la rédaction des actes se fera en l'étude de Me DETCHESSAHAR à Châteaugiron,
- approuve le principe de T.V.A sur la totalité et non sur marge en précisant que les déclarations de T.V.A seront effectuées trimestriellement,
- autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Maire Délégué de Ossé, à exonérer l'étude notariale du dépôt de Déclaration d'Intention d'Aliéner dans le cadre de la vente de ces lots par la commune (déclaration que le notaire adresse en mairie lors de la préparation d'une vente pour permettre à cette dernière d'exercer ou non son droit de préemption).

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Jean-Claude BELINE



Reçu en préfecture le 19/12/2019 Affiché le 19 DEC. 2019

ID: 035-200064483-20191216-2019\_12\_16\_18-DE



# Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 décembre 2019

N° 2019/12/16/18

Nombre de conseillers en exercice : 57

Nombre de présents : 32 Nombre de votants: 45

Date de convocation : 06 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron et sous la présidence de Madame Marielle DEPORT pour les points 11 et 12.

Présents :	M. Jean-Claude BELINE	M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Marielle DEPORT
M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL
Mme Isabelle PLANTIN	M. Daniel MARCHAND	M. Christian NIEL	Mme Sophie BRÉAL
Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL	Mme Claudine DESMET
Mme Stéphanie BANCHAREL	M. Hervé DIOT	Mme Séverine MAYEUX	M. Bertrand TANGUILLE
M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD	Mme Marie AGEZ
M. Jean-François PROVOST	M. Erwan PITOIS	M. Pascal GUISSET	Mme Evelyne JAOUANNET
M. Jacques LE GOFF			

Absents:	M. Joseph MENARD absent sans pouvoir	
M. Vincent CROCQ absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN absente qui donne pouvoir à M. Pascal GUISSET	
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU absente qui donne pouvoir à M. Jean- Pierre PETERMANN	Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude BELINE	
M. Christian BERNARD absent qui donne pouvoir à Mme Isabelle PLANTIN	Mme Marie-Odile BOIVIN absente sans pouvoir	
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	M. Dominique PELHATE absent qui donne pouvoir à M. Jean-Claude LEPRETRE	
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	Mme Virginie LEFFRAY absente sans pouvoir	
M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir	Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir	
M. Bruno VETTIER absent sans pouvoir	M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir	
Mme Chantal LOUIS absente qui donne pouvoir à M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Jean-Claude MADIOT absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL	
Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT	Mme Sandrine PERRIER absente qui donne pouvoir à M. Jean-François PROVOST	
Mme Nathalie GIDON absente qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT	M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à Mme Marie AGEZ	
Mme Marion BELLIARD absente sans pouvoir	Mme Chrystelle HERNANDEZ absente qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT	
M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir	M. Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir	

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Thierry SCHUFFENECKER

Objet : Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget – Budget commune

## Rapporteur: Monsieur Denis GATEL

Contrairement à la section de fonctionnement pour laquelle les dépenses peuvent être engagées, liquidées et mandatées avant le vote du budget à hauteur des crédits de l'année n-1, les dépenses d'investissement ne peuvent être réalisées qu'après le vote du budget, qui a lieu au mois de février 2020.

Afin de ne pas bloquer l'investissement local et les projets des collectivités territoriales, l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que sur autorisation de l'organe délibérant, les dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. En 2019, le budget d'investissement s'élevait à 6 950 733,45 € (hors remboursement de la dette).

Reçu en préfecture le 19/12/2019

ffiché le 1 9 DEC, 2019

ID: 035-200064483-20191216-2019\_12\_16\_18-DE

Ainsi, dans l'attente du vote du budget primitif 2020 et de façon à payer les dépenses d'Investissement qui seront engagées au premier trimestre 2020, le conseil municipal est invité à valider l'ouverture de crédits dans la limite de 1 737 683,36€ pour notamment les dépenses suivantes :

1 900,00 €
2 000,00 €
2 000,00 €
1 350,00 €
17 500,00 €
6 000,00€
8 000,00 €
3 000,00 €
1 400,00 €
5 070,00 €
4 500,00 €
7 500,00 €
6 000,00 €
15 000,00 €
120 000,00 €
16 000,00 €
200 000,00 €
150 000,00 €
14 700,00 €
8 000,00 €
589 920,00 €

Pour mémoire, certains crédits sont d'ores et déjà ouverts par le biais des crédits de paiements 2020 prévus dans les autorisations de programmes/crédits de paiement (AP/CP) suivantes :

- Aménagement du centre-ville
- Programme de réfection des lucarnes du château
- Construction de locaux et vestiaires au stade de football
- Extension de la salle de la Gironde
- Remplacement des menuiseries extérieures à l'école Ex-Paul Féval

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-1, Vu l'avis favorable de la commission finances du 28 novembre 2019,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve ces propositions d'ouverture de crédit d'investissement pour 2020 dans la limite du quart des crédits ouverts au précédent budget.
- autorise Monsieur Le Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement du budget principal avant le vote du budget 2020.

Pour Cople Conforme,

Jean-Claude BELINE

Le Maire.